



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE NOUVELLE



DINAN LÉHON



POLITIQUE DE LA VILLE

Dinan Agglomération

Appel à projets

2020

CALENDRIER

Ouverture Appel à Projets 2020
Clôture dépôt actions 2020

> 16 septembre 2019
> 15 octobre 2019

CADRE GENERAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, portant réforme de la politique de la ville, fixe pour objectifs de **réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine** et d'**améliorer les conditions de vie de leurs habitants**. Elle s'applique sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Elle vise à faire évoluer les pratiques au profit des habitants et des acteurs des quartiers. Elle renouvelle les outils d'interventions autour d'une géographie prioritaire simplifiée, d'un contrat de ville unique piloté à l'échelle intercommunale, d'une **mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat, des institutions signataires du Contrat de Ville et des collectivités locales, et de la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.**

Le Contrat de Ville de Dinan Agglomération a été signé le 2 juillet 2015 à Dinan au cœur du quartier prioritaire «Bretonnière, L'Ecuyer, Les Essarts » par les institutions suivantes :

- Préfecture des Côtes d'Armor,
- Conseil Régional,
- Conseil Départemental,
- Dinan Communauté (Dinan Agglomération depuis le 01/01/2017),
- Mairie de Dinan,
- Direction Académique,
- Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,
- Caisse des Dépôts et Consignations,
- Dinan-Habitat,
- Agence Régionale de la Santé.

L'appel à projet 2020 s'articule autour des 3 piliers du contrat de ville :

- cohésion sociale,
- développement économique,
- emploi et cadre de vie,

ainsi que les axes transversaux suivants :

- promotion de la jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations,
- lutte contre la radicalisation,
- promotion des valeurs de la République.

Il prend également en compte les axes d'amélioration révélés par le bilan à mi-parcours du contrat de ville.

LES ENJEUX PRIORITAIRES IDENTIFIES

Le 14 novembre 2017, le Président de la République a annoncé un plan de mobilisation générale engageant l'ensemble de la Nation autour de la politique de la ville avec deux objectifs majeurs :

- remettre la République au cœur des quartiers afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs ;
- favoriser l'émancipation de leurs habitants, la mobilité et l'insertion par l'éducation et l'emploi, pour un égal accès de tous aux opportunités.

La mise en oeuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers annoncées en conseil des ministres le 18 juillet 2018 priorise :

- l'emploi avec l'activation de tous les leviers,
- l'éducation au cœur de la politique d'émancipation,
- le lien social, pour renforcer les valeurs de la République,
- le logement et le cadre de vie pour plus de mixité et des logements de qualité,
- la sécurité, préalable à toute action efficace et à toute vie sociale harmonieuse.

Pour 2020, sont particulièrement ciblées l'éducation et l'insertion professionnelle, ainsi que toutes les actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

CADRE D'INTERVENTION

La géographie prioritaire

La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une refonte de la géographie prioritaire arrêtée par décret le 30 décembre 2014. Ce décret retient le quartier de Dinan Agglomération situé à Dinan dans le secteur de la Fontaine des Eaux (Cité Bretonnière, Cité L'Ecuyer, Résidence Les Essarts ; équipements : espace communal Yvonne Jean-Haffen, école de la Ruche, maison des associations, piscine Les Canetons).

Suite au diagnostic partagé réalisé en 2015 et à l'évaluation mi-parcours de décembre 2018, voici les axes prioritaires et objectifs opérationnels du Contrat de Ville pour l'Appel à Projet 2020 :

PILIER : Accès à l'emploi et développement économique

- Informer sur les dispositifs, l'offre de service des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'aide à la création d'activité
 - Ouvrir le quartier vers l'extérieur
 - Développer sur le quartier l'offre d'information existante

- Faciliter l'accès à l'emploi et l'employabilité par la mise en œuvre sur le quartier d'actions ciblées (forums...) en partenariat avec les structures d'accompagnement des publics.
 - Développer le partenariat avec les entreprises du territoire (actions permettant un rapprochement entre les entreprises et les habitants du quartier, découverte des entreprises...)
 - Développer de nouvelles actions visant le rapprochement offre/demande et employabilité en complément de l'offre de service existante.
 - Favoriser l'accès et l'appropriation des nouvelles technologies

- Lever les freins à l'accès à l'emploi
 - Mettre en œuvre des solutions de mobilité innovantes dans une démarche de développement durable : favoriser l'accès au permis de conduire, accompagnement de la démarche, favoriser l'accès au véhicule (voiture individuelle et autre mode de transport), favoriser l'accès à l'entretien de base du véhicule
 - Faciliter l'accès aux modes de garde d'enfants
 - Poursuivre et faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion comme opportunité de valorisation des parcours, en complément de l'offre existante

- Accompagner les projets de création d'activité
 - Détecter, amorcer, soutenir des projets de création d'entreprises dans le quartier prioritaire en complément de l'offre existante

PILIER Cohésion sociale

- Accueillir et informer
 - Contribuer à l'accueil des nouveaux arrivants
 - Développer l'information sur les droits et devoirs dans une logique d'accompagnement
 - Développer l'information sur les acteurs du quartier et les institutions œuvrant sur le quartier
 - Développer la communication sur la vie de quartier

- Favoriser le mieux vivre ensemble
 - Favoriser la tranquillité publique, prévenir la délinquance
 - Favoriser une dynamique citoyenne, le civisme, valorisant l'engagement bénévole
 - Développer des espaces de rencontre sur l'espace public et dans les lieux identifiés et valorisés, notamment l'Espace Yvonne Jean-Haffen
 - Favoriser une dynamique culturelle et sportive sur des lieux existants ou à imaginer, sur une échelle de proximité
 - Développer l'entraide intergénérationnelle, l'échange de savoir, notamment en direction des femmes et des familles monoparentales

- Prévenir le décrochage et les ruptures sociales

- Concourir à la réussite éducative par le biais du PRE et de l'aide aux devoirs
- Accompagner les parents, au sein des structures et en externe
- Lutter contre les conduites addictives
- Gérer les ruptures sociales en termes de prévention, lors de l'apparition des premiers indices, lors des crises
- Faire réseau
 - Mettre en place une coordination de proximité
 - Programmer des rencontres régulières entre les acteurs et partenaires
- Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

PILIER Cadre de vie

- Améliorer l'image du quartier
 - Favoriser les actions citoyennes
 - Informer sur les normes, les règles, les arrêtés, les peines encourues
 - Sensibiliser au tri sélectif
- Favoriser la mixité dans le logement social, le mieux-vivre ensemble entre locataires
 - Mettre en place des actions de médiation entre habitants et partenaires institutionnels
 - Favoriser l'usage paisible du logement
 - Améliorer l'isolation phonique interne des logements
 - Rendre accessibles les logements aux personnes à mobilité réduite
 - Favoriser et coordonner les solidarités (échange de services, portage de courses...)
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité (diagnostic en marchant)
- Développer la convivialité des espaces publics
 - Favoriser la convivialité par l'aménagement des espaces publics
 - Développer la résidentialisation des bâtiments en tenant compte de l'usage des habitants
 - Favoriser les circulations douces
 - Favoriser la diversification de fréquentation des lieux

A ces priorités s'ajoutent celles identifiées par le conseil citoyen et figurant en Annexe

CONSTITUTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

Principes généraux

Les porteurs de projets de la Politique de la Ville peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics et l'ensemble des partenaires qui se mobilisent dans le cadre de la politique de la ville.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- s'inscrire dans les axes prioritaires identifiés dans le présent appel à projets, concerner et intégrer les habitants des quartiers prioritaires, et/ou venir en complément du droit commun.
- identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra, et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges, etc.).
- démontrer la capacité du porteur de projet à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et à aboutir aux résultats attendus dans les délais (moyens mis en œuvre, compétence des intervenants, aptitude à mobiliser les publics ciblés, etc.).
- présenter un budget prévisionnel mobilisant plusieurs financeurs dont au moins un signataire du Contrat de Ville. Dès lors, les projets proposés avec un financement assuré uniquement par les crédits politique de la ville ne seront pas retenus.

Sont encouragés prioritairement les projets qui :

- sont construits par et/ou avec les habitants des quartiers prioritaires
- favorisent la coopération entre acteurs de quartier
- recherchent la complémentarité avec les actions existantes dans les quartiers concernés.

Pour les renouvellements d'action, il est rappelé que **la reconduction des financements n'est pas automatique** et fera donc l'objet d'une nouvelle demande de subvention qui sera impérativement accompagnée d'une évaluation montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.

Les actions déposées dans le cadre de l'appel à projets 2020 devront se dérouler en 2020. Pour les actions liées au calendrier scolaire, l'utilisation de ce calendrier doit se justifier au regard des spécificités de l'action.

Le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation.

COMMENT FAIRE POUR DEPOSER UN PROJET EN 2020 ?

Les projets devront être formalisés en utilisant le dossier CERFA n° 12156*05 relatif aux demandes de subventions.

Celui-ci doit être déposé auprès de la DDCS 22 **le 15 octobre 2019 au plus tard** :

→ par messagerie à :

ddcs-polville@cotes-darmor.gouv.fr

avec copie à :

s.lecoq@dinan-agglomeration.fr

politiquedelaville@dinan.fr

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement d'action, la demande devra être accompagnée du bilan qualitatif et quantitatif définitif si l'action 2019 a été réalisée, ou provisoire si elle est encore en cours, le bilan définitif pouvant être saisi plus tard sur la plateforme DAUPHIN du CGET.

Programmation du contrat de ville 2020

Après instruction par les services partenaires du Contrat de Ville, les dossiers seront soumis au Comité de Pilotage fin 2019, la programmation 2020 des crédits de l'État de la politique de la ville sera arrêtée par M. le Préfet.

Un message d'information de la suite réservée aux dossiers sera envoyé début 2020.

Les dossiers retenus devront être obligatoirement saisis en ligne sur l'extranet du CGET via la plateforme DAUPHIN. Cette saisie devra correspondre exactement au dossier initial présenté au Comité de Pilotage, notamment en ce qui concerne le budget prévisionnel de l'action.

Coordonnées téléphoniques :

Pour la DDCS :
Nathalie BERGOT
02 96 62 83 43

Pour la ville de Dinan :
Marie-Agnès RICHARD
02 96 39 38 21

RAPPEL CALENDRIER

Ouverture Appel à Projets 2020
Clôture dépôt actions 2020

> 16 septembre 2019
> 15 octobre 2019

ANNEXE

POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de ville de Dinan Agglomération

Appel à projets 2020

Avis du conseil citoyen sur les enjeux prioritaires de l'appel à projets 2020 pour leur quartier, identifiés lors d'une réunion de travail le mardi 10 septembre 2019 à 18h à l'espace Yvonne Jean-Haffen. boulevard d'Exmouth à Dinan.

Treize participants : 7 membres du collège habitants, 6 du collège associatif

PILIER : Accès à l'emploi et développement économique

- ➔ Informer sur les dispositifs, l'offre de service des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'aide à la création d'activité
 - **Ouvrir le quartier vers l'extérieur**
- ⑨ Faciliter l'accès à l'emploi et l'employabilité par la mise en œuvre sur le quartier d'actions ciblées (forums...) en partenariat avec les structures d'accompagnement des publics.
 - **Favoriser l'accès et l'appropriation des nouvelles technologies**
- ⑨ Accompagner les projets de création d'activité
 - **Détecter, amorcer, soutenir des projets de création d'entreprises issus du quartier prioritaire en complément de l'offre existante**

PILIER : Cohésion sociale

- ⑨ Faire réseau
 - **Programmer des rencontres régulières entre les acteurs et partenaires**

SUGGESTIONS :

- 1 - Suite à la fusion de Dinan Habitat et Néotoa, garder un lien de proximité avec les habitants du quartier prioritaire
- 2 - missionner un médiateur Néotoa sur le quartier
- 3 - rompre l'isolement autour d'un lieu de rencontre

PILIER : Cadre de vie

- ⑨ Améliorer l'image du quartier
 - **Favoriser les actions citoyennes**
- ⑨ Favoriser la mixité dans le logement social, le mieux-vivre ensemble entre locataires
 - **Améliorer l'isolation phonique interne des logements**
 - **Rendre accessibles les logements aux personnes à mobilité réduite**
- ⑨ Développer la convivialité des espaces publics
 - **Favoriser la convivialité par l'aménagement des espaces publics**

SUGGESTION :

- Favoriser la mixité sociale en expérimentant l'habitat collectif mixte.